Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Directeur Général,

La qualité du vivre-ensemble dans nos espaces publics est une priorité, tout comme l'est le respect du bien-être animal. À ce titre, Waterloo Ensemble prône la réconciliation citoyenne et le refus d'opposer les usagers les uns aux autres. Or, nous sommes régulièrement interpellés par des citoyens concernant des difficultés de cohabitation dans nos parcs publics.

Récemment, un citoyen de notre commune nous a fait part de son inquiétude face à l'augmentation des conflits liés à la présence de chiens en liberté dans des zones non autorisées. Il relate notamment une altercation survenue il y a quelques semaines au parc Jules Descampe entre un père de famille et des propriétaires de chiens, altercation qui a nécessité l'intervention de la police locale.

Il est parfaitement compréhensible que des promeneurs, avec ou sans enfants, ne souhaitent pas être importunés par des chiens en liberté. Toutefois, la frustration des propriétaires de chiens est également légitime : ils manquent cruellement d'infrastructures pour permettre à leurs animaux de se dépenser et de socialiser, des besoins pourtant essentiels au bien-être de l'espèce.

Aujourd'hui, l'une des rares structure dédiée à Waterloo, située avenue Schattens, s'avère manifestement inadaptée face à la population canine grandissante. D'après les retours de terrain, cet espace est bien trop exigu, souffre d'un manque d'entretien et se transforme, à cette saison, en un terrain boueux et impraticable. Dans ce contexte, les propriétaires se sentent démunis et finissent par enfreindre la réglementation par manque d'alternatives viables, ce qui génère des tensions évitables.

Fidèle à notre volonté d'implication citoyenne, Waterloo Ensemble estime que la résolution de cette problématique pourrait émaner directement des habitants. L'organisation d'une consultation citoyenne (réunissant propriétaires de chiens, riverains et promeneurs) ou l'utilisation d'une partie du budget participatif pour concevoir et financer l'aménagement d'un nouvel espace canin sur base d'un projet citoyen nous semblent être des pistes particulièrement pertinentes pour recréer du lien et aboutir à un consensus.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Collège :

Évaluation des tensions : Le Collège ou la zone de police dispose-t-il de statistiques ou de rapports concernant l'augmentation des incidents et des incivilités liés à la présence de chiens en liberté dans nos parcs, et plus particulièrement au parc Jules Descampe ?

Entretien de l'existant : Quelles sont les mesures d'entretien prévues à court terme pour réhabiliter et assainir l'espace canin de l'avenue Schattens afin de le rendre praticable en toute saison ?

Développement de nouvelles infrastructures : Le Collège étudie-t-il actuellement la création d'un ou plusieurs nouveaux espaces de liberté pour chiens, dont la superficie et l'aménagement seraient en adéquation avec les besoins réels de la population canine de Waterloo ? Dans l'affirmative, quels sont les lieux potentiellement ciblés et le calendrier envisagé ?

Participation citoyenne : Le Collège serait-il favorable à l'idée d'organiser une consultation citoyenne spécifique sur ce sujet afin d'apaiser les tensions, ou d'inscrire l'aménagement d'un tel parc de liberté dans le cadre d'un prochain appel à projets pour le budget participatif de la commune ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antoine Peel
Conseiller communal

COMMUNE DE
WATERLOO
Secrétariat général

COMMUNE DE
WATERLOO

Waterloo, le 19/03/2026

Monsieur Antoine Peel
[redacted]

Votre correspondant(e) : [redacted]
Employée d'administration - [redacted]

Nos réf : MLE/412249

Objet : Question écrite d'actualité - Parc à chiens.

Monsieur le Conseiller,

Nous faisons suite à votre message et nous vous remercions pour l'attention que vous portez au bien-être animal et à l'importance du vivre ensemble. Il est essentiel en effet de pouvoir rassembler les envies et besoin de chacun.

Actuellement, il nous semble important de rappeler que nos parcs sont soumis à l'application de notre Règlement général de police et que donc les chiens doivent être tenus en laisse.

La création d'un parc canin doit être envisagée en prenant en compte la configuration de notre territoire et la disponibilité de terrains adaptés à cet usage (situation adaptée, taille appropriée, exposition,...).

Le terrain que vous visez à l'avenue Schattens a été remis en état. A noter que ce terrain n'est pas un parc canin mais un canisite, la fonction est donc tout autre.

Les terrains qui appartiennent à la commune ne répondent pas aux conditions nécessaires pour y installer un tel parc. Cet espace doit être facilement accessible au propriétaire de chiens, éloigné d'habitations et de zones résidentielles, être assez grand pour accueillir plusieurs chiens au même moment et avoir un système de drainage adéquat afin d'éviter que ce terrain ne devienne une zone boueuse en quelques heures.

Malheureusement, nous ne possédons donc pas d'un tel site à l'heure d'aujourd'hui et afin que chacun puisse jouir librement de nos espaces publics, il est important de garder les chiens en laisse.

En conséquence, le Collège ne sait pas donner une suite favorable à votre demande.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous les statistiques demandées.

Il n'y a pas eu de PV en 2025 pour chien non tenu en laisse ou de morsures dans le parc Jules Descampe.

En 2025, il y a eu +/- 262 intervention pour des "animaux non gardés" (Divagations signalées avec ou non capture du chien).

Aucune n'est localisée précisément et spécifiquement située dans le parc Descampe.

Aucun PV en 2025 pour coup et blessure involontaire dans le Parc (morsure).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Directeur général,

Fernand FLABAT.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WATERLOO
BRABANT WALLON

La Bourgmestre,

Florence REUTER.